



ASSOCIATION PAROICIEL

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale du 22 Avril 2012

1° résolution

Les adhérents approuvent le rapport moral de l'association présenté par le conseil d'administration.

2° résolution

Les adhérents approuvent le rapport financier présenté par le conseil d'administration et donnent quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2011 clos au 31/12/2011.

3° résolution

Les adhérents pourvoient au remplacement au conseil d'administration de MM François Ducasse et Jean-Luc Billau, désignés par le sort, ainsi qu'il est prévu à l'article 11 des statuts de l'association.

MM François Ducasse et Jean Luc Billau sont candidats à leur propre succession.

L'assemblée générale, après décompte des votes, reconduit MM François Ducasse et Jean-Luc Billau à leurs fonctions d'administrateurs de l'association pour un nouveau mandat de 3 ans.

4° résolution

Les adhérents reconduisent, pour l'année 2012, le montant de la cotisation annuelle au même montant qu'en 2011, à savoir :

- 500 € au minimum pour les membres personnes morales ou groupement de personnes
- 30 € au minimum pour les membres personnes physiques.

5° résolution

Les adhérents élisent le père Dominique Redoulez, créateur initial du logiciel paroiciel, comme président honoraire de l'association.

Comment voter électroniquement ?

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à l'association, vous pouvez voter par e-mail.

Envoyez un e-mail avant le 21 Avril à minuit à l'adresse suivante : contact@paroiciel.com

Dans ce mail, indiquez votre vote pour chaque résolution : Pour / contre / Abstention.

En ce qui concerne les administrateurs, vous pouvez proposer d'autres noms, pris dans la liste des adhérents, elle aussi annexée à la présente convocation.